

Le Président

Saint-Pierre, le 22 avril 2015

N/Réf. : 1498/2015

Monsieur Jean-Christophe BOUVIER
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
Place du Lieutenant Colonel Pigeaud
BP : 4200

97500 SAINT-PIERRE

Objet : Service public de pilotage maritime

Monsieur le Préfet,

La station de pilotage est un outil indispensable pour le port d'intérêt national de l'Archipel.

La Régie de Transports Maritimes de la Collectivité Territoriale, bien qu'elle n'ait pas directement recours aux pilotes, verse des prestations de pilotage au travers des licences « capitaine-pilote » de ses capitaines. L'impact budgétaire annuel est loin d'être négligeable : il a représenté en 2014 pas moins de 75 000 euros. D'ailleurs une bonne partie des recettes de la station locale est prise en charge par la puissance publique.

Par ailleurs, le maintien d'une telle activité est nécessaire pour garantir la sécurité portuaire et constitue un élément essentiel dans le cadre du développement des activités maritimes de l'Archipel à venir. Je pense au projet ferries ou encore à celui du grand port.

Il y a déjà un an, le patron de la station locale nous annonçait son projet de départ à la retraite tout en exprimant une très forte inquiétude quant au devenir de la station. Force est de constater aujourd'hui que l'initiative privée se trouve dans une impasse et ne peut maintenir de manière pérenne ce service pour des raisons en partie liées aux mouvements portuaires insuffisants.

A une situation exceptionnelle s'impose des mesures exceptionnelles et la Collectivité préconise que l'Etat, propriétaire du port, crée un service public de pilotage maritime. Cette solution est d'ailleurs actuellement en cours dans un certain nombre de pays européens.

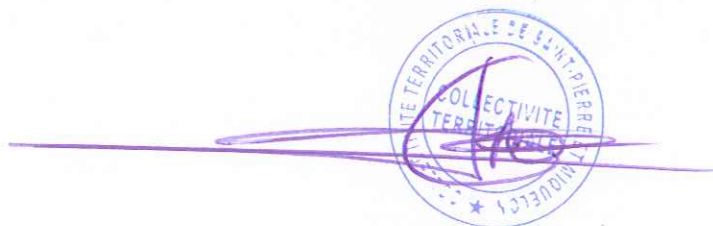
Cela aurait par ailleurs l'avantage de réduire le coût du pilotage rendant encore plus attractif le port de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, puisque l'on passerait d'une démarche privée, strictement commerciale à une logique de service public.

De plus, si actuellement un des capitaines de la Régie de Transports Maritimes est réquisitionné par l'Etat, il est évident que cette situation ne pourra perdurer. J'ai également conscience que vous vous attachez à y mettre un terme en prenant les mesures possibles en l'état actuel des choses.

C'est pourquoi, il nous apparaît indispensable que la décision de créer un service public de pilotage maritime, sous l'égide de l'Etat, soit prise rapidement. Ce dossier constitue l'occasion pour l'Etat de concrétiser les annonces faites quant au potentiel maritime de l'Archipel par le Président de la République ou encore récemment par le Premier Ministre. Il en va de la survie de ce service indispensable mais également de la prise en considération du rôle clef de l'Etat dans la gestion de son port d'intérêt national.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Stéphane ARTANO